

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2025\_021**

**PRODUIT GEMAPI 2025**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 avril à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 28 mars 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 28 mars 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Christian GUESDON  
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD  
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
 Gérard LEU a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Marcel DUBOIS  
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Alain COUZIN  
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE  
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 20 février 2025 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2025\_021 : PRODUIT GEMAPI 2025**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1530 Bis,
- Vu les statuts de Seules Terre et Mer,
- Vu la délibération n°DEL2021\_097 du 23 septembre 2021 relative à l'instauration de la taxe GEMAPI,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 31 mars 2025,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2025,

Considérant que pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI, une taxe GEMAPI a été instituée.

Considérant que le produit de cette taxe doit être voté par le conseil communautaire avant le 15 avril de chaque année.

Considérant que ce produit doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Considérant que le produit attendu de cette taxe est de 234 181,62 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**ADOpte** le produit de la taxe GEMAPI pour un montant de 234 181,62 €.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN